



Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain

19 rue du 4 septembre - CS 20009 - 01001 BOURG EN BRESSE

DECLARATION

DES CAUSES D'INCAPACITE OU D'INTERDICTION FAISANT OBSTACLE A LA VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux personnes mentionnées aux points 1° à 9° de l'article L 423-15 du Code de l'Environnement.
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R 423-25 du Code de l'Environnement.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

Je soussigné(e) :

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,

- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,

- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous,

- certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul carnet de prélèvement bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT.

Fait à le

SIGNATURE :

OBLIGATOIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE

Cerfa N° 12660*02

DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER Code de l'environnement - articles L.423-12 à L.423-21 et R.423-12 à R.423-24 CAMPAGNE DE CHASSE 2024 / 2025

Demande à adresser avec le montant des redevances, cotisations et participations correspondantes (article L. 423-1 du code de l'environnement), à la fédération départementale des chasseurs à laquelle vous adhérez

Identification du demandeur : Nom, Prénoms, Adresse

Références du [] permis de chasser original [] duplicata [] Certificat provisoire de capacité [] document étranger équivalent

Numéro : Délivré le : Par [] Préfecture de : Département : [] ONCFS / OFB [] Pays :

Duplicata délivré par OFB, précisez références du permis original :

Numéro : Délivré le :

Obligatoire : Date de naissance : Département :

Lieu de naissance : Pays :

Autorisation de chasser accordée par : (pour mineur et majeur en tutelle)

Père / Mère / Tuteur :

Juge des tutelles :

Le : Signature :

Numéro d'identification

E-MAIL :

N° Téléphone portable :

Nature de la validation demandée pour la saison 2024-2025

(Cocher votre choix)

Table with 3 columns: TYPES DE VALIDATION, Montant à régler AVEC assurance, Montant à régler SANS assurance. Rows include Validation départementale petit gibier et grand gibier dans l'AIN, Validation nationale petit et grand gibier, and a row for ALSACE and MOSELLE with a contribution of 70€.

Chèque à l'ordre de REGISSEUR DE RECETTES FDC 01, correspondant au montant exact.

Références tarifs 2024-2025 :

Cotisation FDC permis départemental et national 103,09 €, part forfaitaire FNC 55.89 €, Redevance cynégétique 49.07€, Droit de timbre FDC 4€, Droit de timbre Agence de l'Eau 5€, frais dossiers 5 € et RC BS ASSURANCE 20,50€.

J'ai impérativement besoin de mon permis de chasser validé avant le 1er juillet 2024 (cocher si vous êtes concerné) []

BÉCASSE : Carnet papier [] Carnet numérique CHASS'ADAPT [] Aucun carnet []

Attention : Si vous optez pour un carnet papier : Carnet 2023-2024 déjà rendu ou joint à ce courrier avant le 30.06.2024

RAPIDE, SIMPLE, SÉCURISÉ : VALIDEZ DIRECTEMENT VOTRE PERMIS SUR : www.FDC01.fr

SERVICE OUVERT du 1er juin au 10 septembre 2023 09h00-12h00 / 13h30-16h lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Téléphone : 04.74.22.45.72

Mail : guichetunique@fdc01.fr